

**QUAND VOUS QUITTEZ LE CENTRE
HOSPITALIER Jean PAGÈS DE LUYNES**

Automatiquement, un courrier est édité à l'attention de votre médecin traitant, sauf indication contraire de votre part.

Un relevé complet des soins effectués est joint au dossier qui vous suit dans l'unité d'hospitalisation, ou le service de consultation qui vous reverra.



**QUEL ACCES
A VOTRE DOSSIER
ADMINISTRATIF ET MEDICAL ?**

Décret n° 2001-493 du 6 juin 2001 relatif aux modalités de communication des documents administratifs.

Toute personne accueillie a, sur sa demande, accès aux informations le concernant et
contenues dans le fichier informatique de l'établissement.

Pour la partie administrative,
le patient formule sa demande auprès du
Directeur.

Pour la partie médicale, le patient doit préciser dans sa demande le nom du médecin
qu' il désigne pour recevoir les éléments de son dossier médical.

▶ **Centre Hospitalier Jean PAGÈS de
LUYNES**

**Avenue du Clos Mignot
37 230 LUYNES
Tel : 02.47.55.30.30
Bureau des admissions
Tel : 02.47.55.30.12
Fax : 02.47.55.31.98**



Respectez l'environnement, ne me jetez pas



Centre Hospitalier Jean PAGÈS

Cellule d'identitovigilance



**VOTRE
IDENTIFICATION
C'EST VOTRE
SECURITE**



**PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VOTRE
SÉJOUR À L'HÔPITAL,
VOTRE DOSSIER SERA GÉRÉ SUR DES
SYSTÈMES INFORMATIQUES ET DES
SUPPORTS PAPIER**



**POUR LES PRELEVEMENTS
SANGUINS
LES TRANSFUSIONS ET POUR
LA SECURITE DES
MEDICAMENTS
IDENTITE = SECURITE**

Cela nécessite, dès votre arrivée, la saisie d'informations précises (nom, prénom, date de naissance et adresse) pour :

- votre prise en charge médicale et soignante,
- les prélèvements sanguins, les transfusions et les médicaments,
- la mise à jour de certaines informations vous concernant (adresse, téléphone,...),
- l'archivage de votre dossier,
- la gestion des dossiers de personnes portant le même nom, ce qui est fréquent.

L'établissement s'engage dans une démarche qualité et de gestion des risques visant à la bonne identification du patient. Dans ce cadre et pour sécuriser votre prise en charge, il vous sera proposé un **bracelet d'identification** à mettre dès votre arrivée. Vous pouvez refuser le port de ce bracelet. Ce refus sera consigné dans votre dossier.

A votre arrivée, une photo de votre visage sera prise afin de l'inclure dans votre dossier médical informatisé. De cette façon, le risque d'erreur d'identification est mieux maîtrisé tout au long de votre parcours de soins. L'établissement vous fera signer préalablement une autorisation de droit à l'image que vous pourrez refuser.

Dès votre arrivée dans le service de soins, la sécurisation de votre identification permet :

- à tous les soignants de mieux vous identifier,
- au médecin de consulter votre ancien dossier
- à l'équipe, de communiquer de façon rapide et efficace avec les services externes à l'établissement (service de radiologie, d'analyses médicales,...).

**LE SERVICE D'ACCUEIL DU
CENTRE HOSPITALIER DE
LUYNES ADMET ENVIRON 900
PERSONNES PAR AN.
L'IDENTIFICATION PRÉCISE DE
CHACUNE D'ENTRE ELLE EST
INDISPENSABLE**